



## DÉCISION

N° : 2026-90

Exécutoire le : 16 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 16 MARS 2026

Visée le : 11 MARS 2026

### COMMANDE PUBLIQUE Consultation 25\_CSL\_06

#### Prestation de services pour l'utilisation du système de contenants réutilisables Avenant n°2 relatif à la mise en place d'un nouveau prix

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13<sup>ème</sup> vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant la notification du devis relatif à la mise en place d'un système de contenants réutilisables effectuée le 7 juillet 2025,

Considérant la nécessité pour Grand Lac d'inciter le consommateur à utiliser le service, Grand Lac souhaite solliciter Vytal pour réaliser un accompagnement personnalisé auprès des commerçants, avec une présence physique dans les commerces,

Considérant la mise en place d'une ou plusieurs sessions de 3h, aux cours desquelles il est prévu que Vytal soit présent dans les commerces partenaires afin de mieux les accompagner en les assistant dans leurs interactions avec les clients afin d'expliquer le dispositif HOPLA et les inciter à adhérer au projet et changer leurs habitudes de consommation en choisissant les contenants réemployables plutôt que ceux à usage unique,

Considérant compte tenu de cette prestation supplémentaire, la nécessité de modifier le BPU pour ajouter un prix unitaire «Accompagnement personnalisé auprès des commerçants, avec une présence physique dans les commerces »,

Considérant la nécessité d'ajouter ce prix unitaire au BPU sans modifier le montant maximum du contrat qui reste établi à 39 000 € HT.

### DÉCIDE :

#### ARTICLE 1 : AVENANT 1

De signer l'avenant n°2 du contrat 25\_CSL\_06 relatif à des prestations de services pour l'utilisation du système de contenants réutilisables pour une durée d'un an, non renouvelable à l'entreprise VYTAL France domiciliée 80, rue des Haies, 75020 Paris France.

#### ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise VYTAL France

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13<sup>ème</sup> Vice-Président délégué à la  
commande publique  
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 10/03/2026 12:07:01



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Décision 2026-90 : Marché 25\_CSL\_06\_Prestation de services pour l'utilisation du système de contenants réutilisables\_Avenant n.2

---

**Date de transmission de l'acte :** 11/03/2026

**Date de réception de l'accusé de réception :** 11/03/2026

---

**Numéro de l'acte :** Dec2316 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20260310-Dec2316-AI

---

**Date de décision :** 10/03/2026

**Acte transmis par :** ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

---

**Nature de l'acte :** Actes individuels

**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.3. Dossier d'avenant

**25\_Csl\_06**  
**PRESTATION DE SERVICES POUR L'UTILISATION  
DU SYSTEME DE CONTENANTS REUTILISABLES**

**AVENANT N°2**

**ENTRE :**

**Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget** domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son vice-président en charge de la commande publique, Monsieur Yves MERCIER, dûment habilité par délibérations du Conseil communautaire en date du 28 juillet 2020, 23 mars 2021 et du 22 juin 2021 et arrêté du 27 juillet 2020,

**D'UNE PART,**

**ET**

**VYTAL FRANCE**

Adresse établissement : [REDACTED] 75012 PARIS

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone : [REDACTED]

représenté par Monsieur Jordan-Paul BON, directeur en exercice, et désigné ci-après par l'expression « l'entreprise »,

**D'AUTRE PART,**

## **ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE**

La communauté d'agglomération Grand Lac qui s'inscrit dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêts introduit par l'organisme CITEO a lancé une expérimentation qui consiste à fournir différents types de contenants réutilisables consignés et adaptés aux professionnels de la restauration proposant de la vente à emporter. Ces contenants sont soit achetés et mis à disposition par Grand Lac, soit loués par Grand Lac et mis à disposition par le prestataire.

Par un contrat de service relatif à l'utilisation d'un système de contenants réutilisables, Grand Lac a sollicité l'entreprise VYTAL pour :

- Le prêt de contenants réutilisables avec des QR codes de traçabilité dans plusieurs tailles,
- La mise à disposition de l'interface de traçabilité de VYTAL France via des QR codes pour suivre les contenants prêtés aux commerçants, y compris les contenants en marque blanche (boîtes à pizza achetées et mises à disposition par Grand Lac),
- La fourniture de QR codes de traçabilité pour suivre les contenants en marque blanche,
- La fourniture de son système digital avec différentes interfaces spécifiques pour les différentes parties prenantes ,

pour un montant maximum annuel de 39 000 € HT.

## **ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT**

Pour inciter le consommateur à utiliser le service, Grand Lac souhaite solliciter Vytal pour réaliser un accompagnement personnalisé auprès des commerçants, avec une présence physique dans les commerces.

Lors d'une ou plusieurs sessions de 3h, il est prévu que Vytal soit présent dans les commerces partenaires afin de mieux les accompagner en les assistant dans leurs interactions avec les clients afin d'expliquer le dispositif HOPLA et les inciter à adhérer au projet et changer leurs habitudes de consommation en choisissant les contenants réemployables plutôt que ceux à usage unique.

Un bilan sera aussi réalisé par Vytal avec les commerçants partenaires sur cette expérimentation.

## **ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER – NOUVEAU TARIF AU BPU :**

Compte tenu de cette prestation supplémentaire, il convient de modifier le BPU pour ajouter un prix unitaire comme suit :

<b>Accompagnement des commerçants et présence en magasin (avenant 02)</b>		
Accompagnement personnalisé auprès des commerçants, avec une présence physique dans les commerces.	200 € HT	211 € TTC
Présence de Vytal dans les commerces partenaires afin de les accompagner en les assistant dans leurs interactions avec les clients, expliquer le dispositif HOPLA aux clients, les inciter à adhérer au projet et changer leurs habitudes de consommation en choisissant les contenants réemployables plutôt que ceux à usage unique.	avec une TVA à 5,5 % la session de 3h	

Le montant maximum du marché reste inchangé soit **39 000 € HT**.

Grand Lac émettra un bon de commande prévisionnel complémentaire à VYTAL et la facture de VYTAL vaudra bon de commande définitif conformément au contrat initial.

## **ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL**

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À , le 08-03-2026

À Aix les Bains ,

Paris

**Pour la société VYTAL**

**Pour Grand Lac**

M Jordan-Paul BON  
Directeur de la société

Yves MERCIER

Vice-Président à la Commande Publique

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,  
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage  
le 10/03/2026

*Jordan-Paul BON*



# CERTIFICATE *of* SIGNATURE

REF. NUMBER  
GKW79-KSXGJ-DSYV4-EVTXS

DOCUMENT COMPLETED BY ALL PARTIES ON  
08 MAR 2026 22:26:20  
UTC

## SIGNER

## TIMESTAMP

## SIGNATURE

**JORDAN-PAUL BON**

EMAIL  
JORDAN-PAUL@VYTAL.ORG

SENT  
08 MAR 2026 22:26:20

SIGNED  
08 MAR 2026 22:26:20

*Jordan-Paul BON*

IP ADDRESS  
176.170.54.163

